



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : portugais, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Joao Carlos Vitorino PEREIRA
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Secrétaires généraux

M. Emmanuel LOUREIRO
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

Mme Olinda PIRES
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Fernando AMORIM
Professeur agrégé

Académie d'AMIENS

M. Georges DA COSTA
Maître de conférences des universités

Académie de NORMANDIE

Mme Marie DUMAS
Professeure des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Mireille GARCIA
Maîtresse de conférences des universités

Académie de RENNES

Mme Isabelle GONCALVES
Professeure certifiée

Académie de LYON

Mme Natacha MABRU
Personnel de direction

Académie de LYON

Mme Maria Manuela PEIXOTO
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. José VAZQUEZ
Personnel de direction

Académie de LYON

Mme Rose-Marie VICENTE
Professeure agrégée

Académie de LYON

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

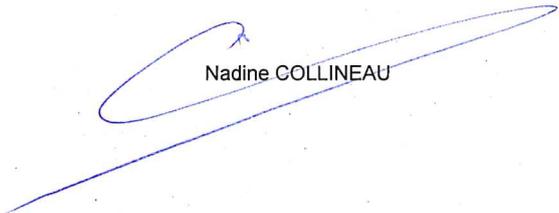
M. Olivier CURNELLE
Secrétaire général d'académie

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU